



# TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 29-2019

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**Vu** le code de la route et notamment son livre IV,

**Vu** la demande présentée par l'Office National de la Forêt, en concordance avec le SILA et ASTER, concernant une demande de travaux d'entretien du sentier de la « Grotte aux oiseaux » sur la commune de Talloires-Montmin

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation sur le secteur concerné :

## ARRETE

**Article 1** : Du 18 mars 2019 au 05 avril 2019, du lundi au vendredi de 07h00 à 16h00, la circulation des piétons sera interdite sur le départ du sentier menant au belvédère du Roc de Chère depuis le chemin des Moines pour permettre aux différents organismes (ONF, SILA, ASTER) d'effectuer des travaux d'entretien du sentier de la « Grotte aux Oiseaux ».

**Article 2** : La signalisation et/ou le balisage seront mis en place par l'organisme chargé des travaux.

**Article 3** : Mr le Brigadier-Chef-Principal de la police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Office National des Forêt,
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,  
Le 15 Mars 2019

Jean FAVROT  
Maire



MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN  
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr  
Site internet : www.talloires.fr